



École Paul-Hubert

# Code vestimentaire de l'école

2023-2024

L'école Paul-Hubert étant un établissement d'enseignement, une attention particulière doit être portée à la tenue vestimentaire. Ainsi :

1. Je porte des vêtements qui couvrent la poitrine et les fesses. À la demande de tout membre du personnel, je devrai modifier ma tenue si elle est jugée inappropriée pour un milieu d'éducation.
2. Pour des raisons de sécurité, mon sac d'école et mes vêtements extérieurs doivent être laissés dans mon casier.
3. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, je porte des chaussures ou des sandales en tout temps.
4. Au laboratoire et à l'atelier de sciences :
  - ✓ Je porte des souliers fermés.
  - ✓ Je porte mes lunettes de sécurité.
  - ✓ J'attache mes cheveux.
  - ✓ Je porte mon sarrau attaché en laboratoire.
  - ✓ **En atelier**, je porte un chandail qui couvre mon ventre et mon dos.
5. Pour les cours d'éducation physique :
  - ✓ Je porte des vêtements spécifiques au cours (espadrilles, chandail, pantalon ou culotte de sport, etc.).
  - ✓ Pour les périodes de piscine, voici les tenues vestimentaires que je peux porter : maillot une pièce, haut de sport, cuissard, chandail, camisole et maillot deux-pièces qui soutient et couvre les parties à couvrir. De plus, on pourrait m'attribuer un chandail si ma tenue n'est pas appropriée.
  - ✓ Afin d'éviter tout incident, j'enlève et je range mes bijoux (bagues, chaînes, boucles d'oreilles, etc.) et autres accessoires.
6. Mes vêtements et mes accessoires ne doivent pas porter atteinte à l'intégrité d'une personne (discriminatoire : sexisme, racisme, etc.), avoir des mots ou des dessins à caractère sexuel, faire allusion à la drogue, à l'alcool, présenter des signes de violence, être associés à un phénomène de gang, etc.